

VISIO - Mise en place du vote électronique dans le cadre des élections professionnelles

En Visio-conférence, de 9h00 à 17h00

A distance - Synchrone

Inscrivez-vous au moins 3 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel

Délai d'accès : Inscription jusqu'à la veille du démarrage de la session

Contactez Gaëlle (01 53 39 14 18, gaelle.ducher@adiaj.org) ou Julien (01 53 39 14 24, julien.laudat@adiaj.org) pour réaliser cette formation en INTRA

Objectifs

- Connaître les bases légales et réglementaires du vote électronique dans la fonction publique
- Maîtriser les étapes de mise en place et les obligations des employeurs publics
- Identifier les bonnes pratiques pour assurer la sécurité et la transparence du processus électoral
- Savoir anticiper et gérer les difficultés liées à l'organisation du vote électronique



Public Visé

Tout agent des collectivités territoriales et établissements publics ayant à organiser les élections des CAP, des CST et de la Formation Spécialisée



Pré Requis

Avoir des connaissances dans l'organisation des élections professionnelles de niveau débutant

Objectifs pédagogiques

Connaître les bases légales et réglementaires du vote électronique dans la fonction publique
Maîtriser les étapes de mise en place et les obligations des employeurs publics
Identifier les bonnes pratiques pour assurer la sécurité et la transparence du processus électoral
Savoir anticiper et gérer les difficultés liées à l'organisation du vote électronique

Méthodes et moyens pédagogiques

- Exposé théorique illustré d'exemples et de cas concrets
- Support documentaire via PADLET
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

Déroulement pédagogique et prérequis techniques de la classe virtuelle, à distance

- Chaque jour est séquencé en 4 séquences d'1h30. Pause de 15 à 30 minutes le matin et l'après-midi. Pause méridienne d'une heure.
- Chaque stagiaire sera invité à rejoindre une salle digitale, via un lien d'accès, un ID de réunion communiqué par mail, au minimum 15 minutes avant le début de la session, pour permettre de paramétrer sereinement sa connexion.
- Chaque stagiaire reste maître de sa connexion visuelle (caméra) et sonore (son), pour permettre de suivre en toute autonomie et dans le respect de tous.
- Matériel nécessaire : un ordinateur par stagiaire, une connexion internet, un navigateur compatible, une webcam et un micro.

Qualification Intervenant.e.s

Fonctionnaire, spécialiste du statut de la fonction publique, spécialiste de l'organisation des élections professionnelles

Parcours pédagogique

- **Le vote électronique** : fondements juridiques et les grandes étapes.
Exercice pédagogique sur le choix du vote électronique (avantages/inconvénients)
Retour d'expérience sur le vote exclusivement électronique ou multicanal.
- **Les conditions de mise en œuvre** :
 - Le respect des principes fondamentaux du vote
 - Les prérequis techniques : le respect des règles de sécurité des systèmes d'information et le respect de la confidentialité du traitement des données.
Exercice pédagogique sur le contenu du cahier des charges.
 - Les moyens de contrôle du respect de ces règles : la réalisation d'une expertise indépendante et la cellule d'assistance technique.
Retour d'expérience sur la composition de la cellule d'assistance technique.
 - La délibération sur le vote électronique.
Exercice pédagogique sur la rédaction de cette délibération.
- **La préparation des opérations électorales** :
 - Les bureaux de vote électronique : mission et composition.
Retour d'expérience sur le dialogue social avec les organisations syndicales.
 - L'information des électeurs.
Exercice pédagogique sur la notice de vote et le choix des identifiants et mots de passe.
 - Le transfert au prestataire des listes électorales et des listes de candidats.
 - Les tests du système de vote
- **Le déroulement du scrutin** :
 - Modalités du scrutin
 - L'accès aux postes informatiques.
 - Présentation d'une interface de vote
 - L'assistance aux électeurs
 - La surveillance durant le scrutin
Retour d'expérience sur le déroulé des opérations : nombre de jours d'ouverture du scrutin, électeurs qui perdent les codes d'accès, la hotline, etc.
- **La clôture des opérations électorales**
 - Dépouillement
 - Rédaction du procès-verbal
 - Conservation des données

Méthodes et modalités d'évaluation

Chaque stagiaire est invité à émarger sur EasySign, grâce à un mail d'invitation. L'émargement est obligatoire. L'équipe de l'ADIAJ est à votre disposition pour toute aide technique.

Modalités d'évaluation : Chaque stagiaire est invité par mail à compléter :

- **Avant la formation** : un questionnaire de positionnement via EvalOne, afin que chacun puisse nous faire remonter ses attentes.
 - **Après la formation** : une évaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne et des acquis de la formation via Google Form
- Vos résultats à ce test, ainsi qu'aux éventuels mises en situation et cas pratiques proposés lors de la formation, vous permettront de compléter, en auto-évaluation, l'attestation de fin de formation envoyée par mail le soir du dernier jour de la formation.

Attestations de la formation : Certificat de réalisation à l'employeur et Attestation de fin de formation à l'apprenant

Modalités d'Accessibilité

ADIAJ Formation est en capacité d'accueillir ou réorienter toute personne en situation de handicap. Pour assurer un suivi optimal, merci de nous contacter.

Référent handicap : Volodia TOURTCHINE - 01 53 39 14 17 - volodia.tourtchine@adiaj.org

Durée

7.00 Heures

1 Jour

Tarifs (net de taxes)

Inter (Par personne) : **680.00**

Inter Adhérent (Par personne) : **640.00**



Contactez-nous !

Gaëlle DUCHER
Responsable Ingénierie Formation

Tél. : 0153391418
Mail : gaelle.ducher@adiaj.org